

## AVIS PUBLIC

**Propriété sise au 7496, rue des Grèbes (lot 2 380 816 du cadastre du Québec) secteur Charny**

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est qui se tiendra le **mercredi 11 août 2021, à 18 h 30** par visioconférence, le conseil statuera sur les demandes suivantes :

- Rendre conforme, pour un garage détaché d'une habitation unifamiliale jumelée :
  - la superficie maximale d'occupation au sol représentant 80 % de la superficie du bâtiment principal, soit 50,53 mètres carrés, au lieu de 75% du bâtiment principal ;tel que prescrit par l'article 158 au tableau intitulé «Garage détaché» du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément au *décret numéro 799-2021* en date du *21 juin 2021*, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **27 juillet 2021 au 10 août 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 27 juillet 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service

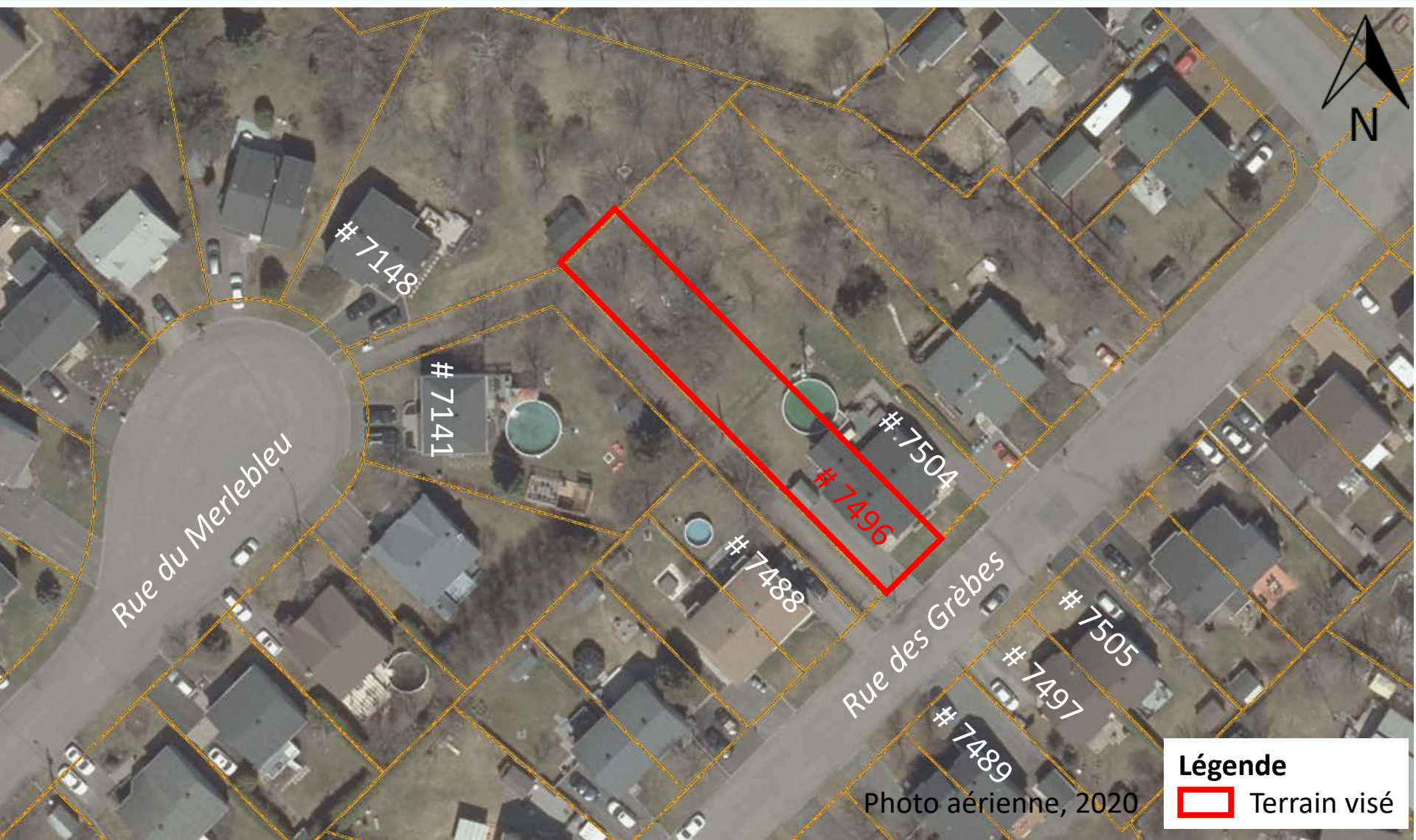


**Informations pour analyse :**

Dispositions règlementaires : Garage détaché pour une habitation

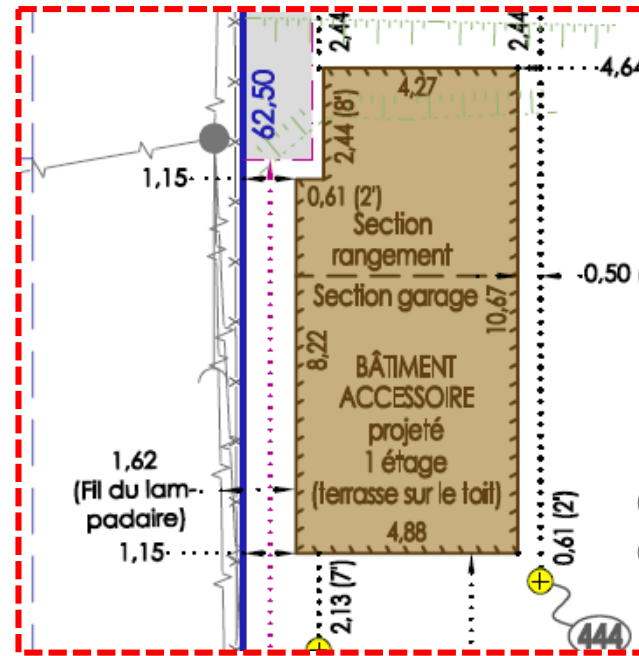
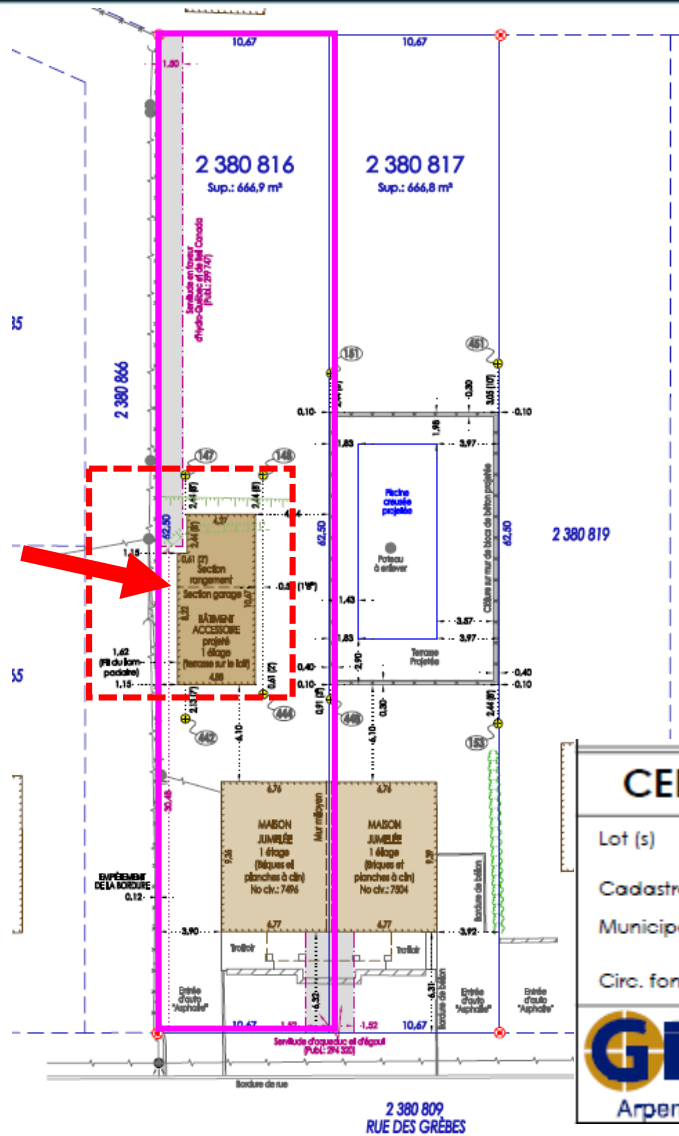
Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Superficie d'occupation au sol maximale	75% du bâtiment principal 47,52 m <sup>2</sup> avec un maximum de 75 m <sup>2</sup>	± 80% 50,53 m <sup>2</sup>	5% 3,01 m <sup>2</sup>

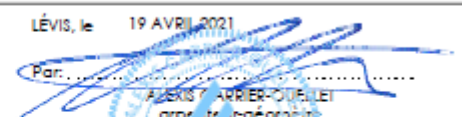

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

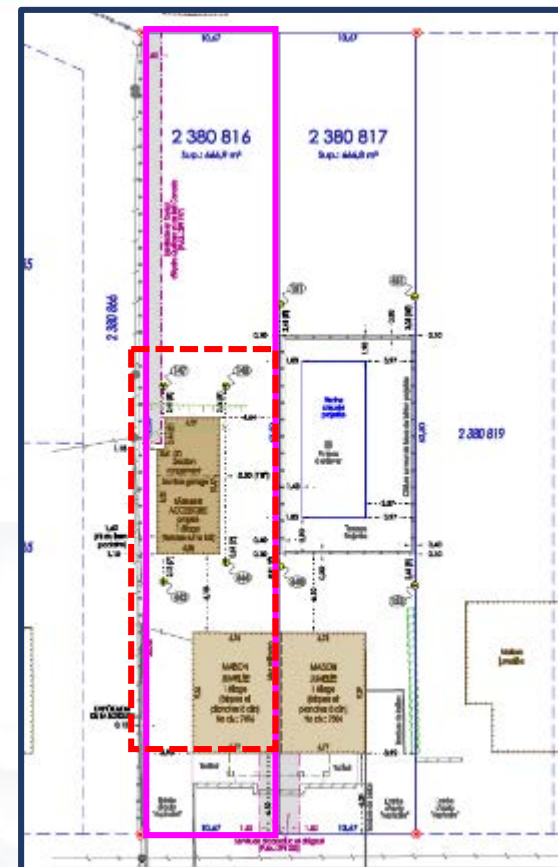
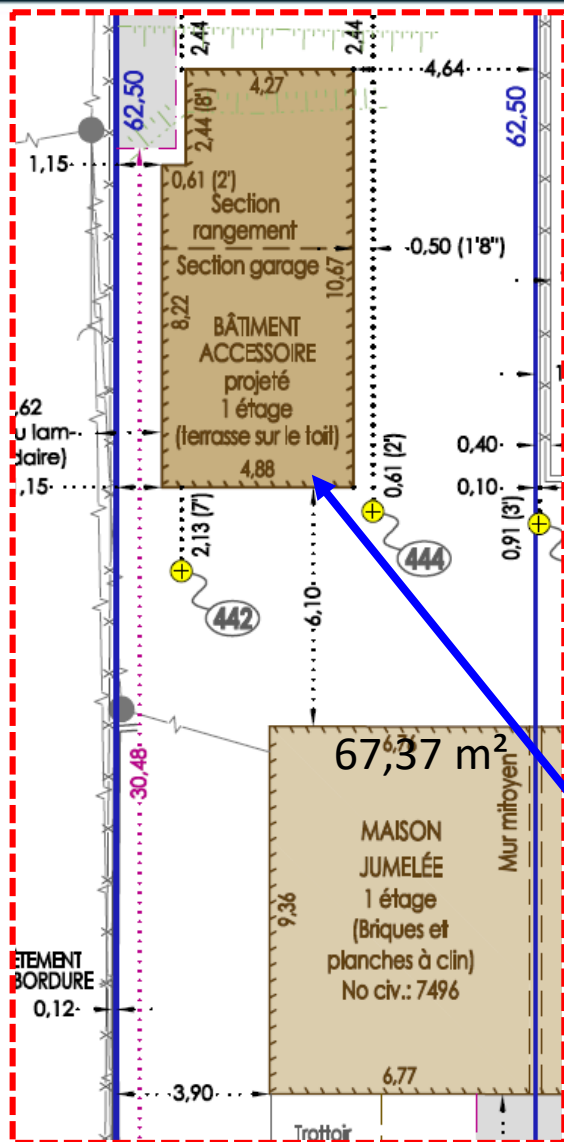


**Légende**  
[Red box] Terrain visé

Photo aérienne, 2020



<b>CERTIFICAT D'IMPLANTATION</b>		À la demande de:	
Lot (s) : 2 380 816 et 2 380 817		M. Jean-Pierre Rioux NOVA CONSTRUCTION	
Cadastre : DU QUÉBEC		LÉVIS, le 19 AVRIL 2021	
Municipalité : VILLE DE LÉVIS (Arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est)		Par:  ASSISR ARRIÈRE-PETIT arpenteur-géomètre	
Circ. foncière : LÉVIS		Copie conforme à la minute conservée au greffe	
 <b>Arpenteurs-géomètres</b>		T 418-831-4298 T 581-983-8999 GPLC.CA INFO@GPLC.CA 867, RUE DE LAUBERIVIERE, SUITE 600 LÉVIS (QUÉBEC) G6W 0G4	
		Dossier: 2717R5-1	Minute: 3 976



Garage détaché  
 Superficie d'occupation au sol maximale  
 Prescrite : 75 % de celle du bâtiment principal, soit 47,52 m<sup>2</sup>  
 Demandée : ± 80% , soit 50,53 m<sup>2</sup>